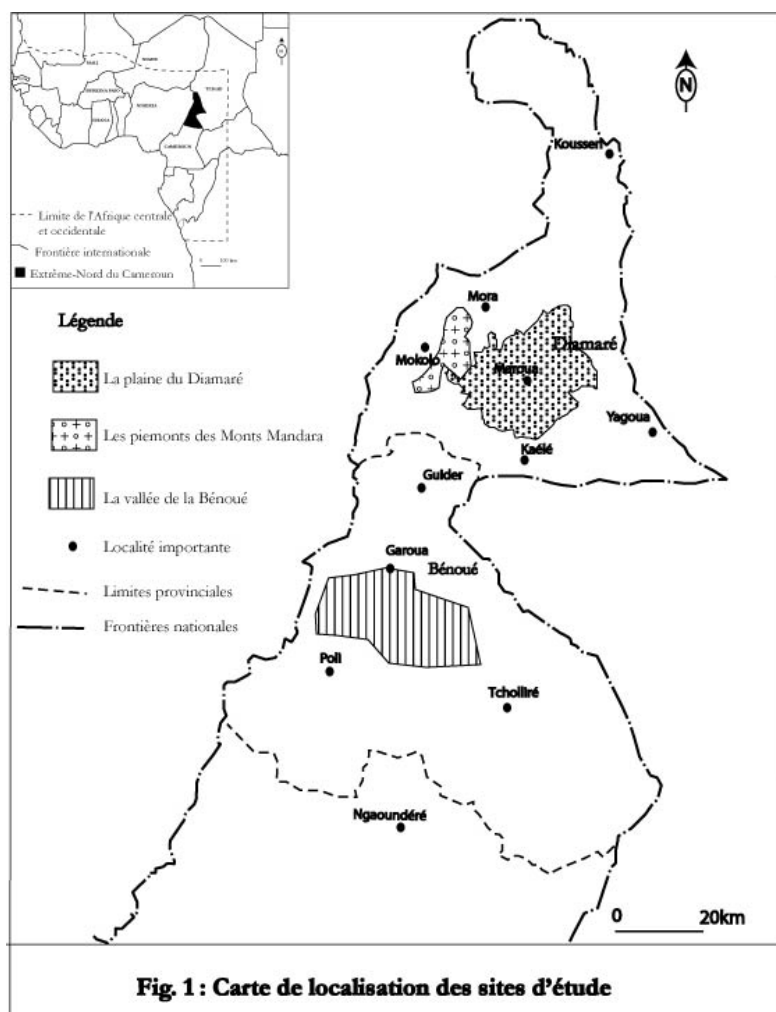


Des questions foncières dans le Nord du Cameroun

Si les politiques foncières tendent vers des solutions intermédiaires entre codes officiels et pratiques locales, encore faut-il qu'elles bénéficient d'une tutelle politique et administrative. Pour dépasser la complexité des situations locales et faire face à la montée des conflits, faudra-t-il attendre longtemps un réveil de l'État ?

Version intégrale de la contribution de Bernard Gonné, chargé de cours au département de Géographie, Université de Ngaoundéré (Cameroun), gonnebernard@yahoo.fr, et de Christian Seignobos, directeur de recherche à l'IRD, christian.seignobos@wanadoo.fr

Trois situations ont été retenues : les piémonts saturés des monts Mandara, à la latitude de Maroua ; les plaines du Diamaré où l'enjeu foncier repose sur des terres : les vertisols (*karal*), et sur une culture stratégique : les sorghos repiqués (*muskuwaari*), et enfin, les plaines de la Bénoué et leurs fronts pionniers, qui conjuguent les conflits autochtones/migrants, éleveurs/agriculteurs, pouvoirs traditionnels peuls/Missions (voir fig. 1).



1- Les piémonts des monts Mandara

Les piémonts mofu et guiziga de la région de Maroua entre Mokong et Kossewa connaissent depuis près de deux décennies une situation foncière inextricable, largement tributaire de l'histoire. L'administration coloniale militaire trouve à son arrivée les Mofu barricadés dans leurs montagnes, ainsi que, dans leurs réduits défensifs des collines avancées en plaine : les Guiziga. Les plaines ouvertes ont été conquises au début du XIX^{ème} siècle par les Peuls, que des *no man's lands* séparent alors des Mofu/Guiziga. À peine la paix coloniale instaurée, les éleveurs, plus réactifs, occupent ces zones vides, incités par les pouvoirs peuls de Maroua.

L'administration coloniale cherche ensuite à faire descendre les montagnards sur les piémonts, leitmotiv repris à l'indépendance par l'administration nationale, sans pour autant élargir leur espace foncier vers la plaine.

Aujourd'hui Mofu et Guiziga sont revenus sur ce que leurs élites commencent à revendiquer comme « leurs » terres, alors qu'ils se trouvent, hormis sur un faible liseré de piémont, en position de non ayants droit.

La situation s'est aggravée chez les Mofu du fait de la crise économique, amorcée à la fin des années 1980, qui a vu refluer des grandes villes les jeunes partis travailler comme vendeurs à la sauvette. Ces « sauveteurs », comme on les appelle, ont réclamé leur part d'héritage en terre. Ces retours joints au fort croît naturel de la population ont fait rejouer chez les Mofu tous les clivages lignagers anciens. Des critères d'exclusion vont alors progressivement se mettre en place et aller en se renforçant. L'étranger n'est plus seulement un « venant » issu d'un autre village, mais le ressortissant de clans agrégés plus tardivement dans la charte de cohabitation de la communauté villageoise. Ainsi y aura-t-il toujours des « étrangers » face à un noyau de « vrais » autochtones toujours plus réduit. On dénonce aussi des clans disqualifiés dans l'accès à la terre, parce qu'ils sont forgerons ...

Pour avancer dans les plaines occupées par les Peuls, les conditions devenaient, dans le même temps, plus difficiles en matière d'achat et de location de terre, aussi les Mofu de Mokong se sont-ils sentis piégés sur leur piémont. Les piémonts offrent des sols arénacés médiocres avec de vastes plaques de sols halomorphes et les Mofu ont parfois accompli des prouesses dans la récupération des sols classés « impropres à la culture ».¹ L'étude du terroir de Mowo dans le canton de Mokong (1990) montre qu'un terroir signalé comme saturé peut se dilater avec précisément la récupération de certains sols et en débordant sur les terroirs voisins et ainsi voir son parcellaire multiplié par trois en moins d'une décennie.

Cela n'a pas suffi et les exploitations mofu ne peuvent vivre sur les piémonts sans le complément de parcelles louées en plaine. Il s'agit moins de parcelles à coton que de cordes (1/4 ha) de *karal* (vertisol) pour cultiver les *muskuwaari* devenus indispensables pour assurer une relative autonomie alimentaire.

Le droit musulman a ici largement contaminé le droit mofu qui différencie les parts de l'aîné et du puîné et écarte les filles. Ces piémonts vivent depuis plus d'une décennie en plein arbitraire couvert, sinon orchestré, par les *lawan* ou chefs de canton, dont la trésorerie est pour l'essentiel alimentée par les recettes des jugements concernant la terre.

L'insécurité du bail est constante car il est annuel et exceptionnellement biennal. Pour retenir le bail de la campagne suivante, il faut verser au moins 1/10^{ème} de la précédente récolte. La généralisation des doubles, voire triples locations touche plus de 30% des transactions. Aux premières pluies, les gens se retrouvent à plusieurs pour nettoyer la même

¹ Ils les ont vivifiés en trois ans avec des labours croisés et l'épandage du fumier ou encore à l'aide d'un carroyage de diguettes pour une meilleure contention en eau, l'apport de poudrette et l'ensemencement de graminées qui freinent le compactage de la terre.

Grain de sel N°36 – septembre-novembre 2006

parcelle. On appelle cette période « le mois du marché de la terre ». Tout le monde s'y prépare et soigne ses relations avec sa parentèle et ses alliés. Les tensions foncières atteignent là un pic et débouchent sur des conflits souvent théâtralisés, mais qui peuvent réellement dégénérer.

Dans le même temps, « les petits papiers » aux armes des chefferies de canton (Boula, Mokong) sont apparus, mais ils n'intéressent le plus souvent que des élites extérieures, commerçants ou fonctionnaires.

Dans les piémonts de Kossewa et à Papata, les Guiziga sont exclusivement cultivateurs, non musulmans et ils n'ont pas accès au commerce, qui reste un monopole des Foulbéisés. Ils se sentent désarmés face à la hiérarchie des pouvoirs peuls détenteurs de la terre. Non seulement ils louent (*akiri*) la terre à des particuliers, mais ils payent sur ces parcelles la *zakkat* (1/10^{ème} des récoltes), dont le montant est souvent, il est vrai, négocié au *lawan*. Les ventes « définitives » ne sont pratiquées que du vivant du propriétaire car, à sa mort, elles sont remises en cause par ses héritiers. Dans le cas des *lawan* cela est systématique, ce qui donne cette impression de rachat perpétuel de la terre. Cette version foncière du mythe de Sisyphe semble ne pas devoir connaître de solution.

Néanmoins les *lawan* qui ne restituent aucun pourcentage de ces transactions, ou si peu, au *lamido*, leur supérieur, se voient court-circuiter par les cultivateurs guiziga qui vont porter leurs affaires devant le *lamido* et lui payent directement la *zakkat*. Jouer de cette concurrence donne quelques avantages, mais cela ne fait que déplacer l'insécurité de leurs tenures au niveau de la *faada* (ensemble des notables) du *lamido* de Maroua.

D'autres tentent différents guichets, suivant leurs accointances familiales ou religieuses, soit auprès de la gendarmerie, soit devant les tribunaux de Maroua. On a vu certains s'adresser au comité provincial de défense des droits de l'Homme.

Depuis 2001-2002, les tensions se font plus âpres du fait que les demandeurs de terre sont très majoritairement des Guiziga et que ceux qui veulent la céder sont des Peuls âgés ou qui désirent quitter leurs villages pour se livrer à des activités citadines d'artisans ou de commerçants. Les catégories qui s'affrontent changent alors de statut. Certains *lawan*, pour ne pas voir les musulmans se dessaisir de leur terre, font pression sur leurs *jawro* (chefs de village) afin d'interdire toute « vente » de champs aux « missionnaires ». Au-delà de cette interdiction, les *lawan* veulent surtout se réserver le droit de « vendre » seuls la terre. Les Guiziga qui appartiennent à la configuration des missions évangéliques, moins engagées dans le siècle que les missions catholiques, ont jusqu'ici peu revendiqué dans ce cadre religieux. Néanmoins les spoliations répétitives qui obligent les familles à passer d'un canton à l'autre deviennent insupportables pour des cultivateurs issus de la scolarisation et dont le nombre ne cesse de progresser. La remise en cause de la légitimité de l'arbitrage foncier des pouvoirs peuls tend à prendre des accents plus politiques.

2- La plaine du Diamaré

Depuis la seconde moitié de la décennie 1980, la plaine du Diamaré, peuplée en majorité Peuls et de Foulbéisés, les litiges fonciers se sont multipliés, dominés par une compétition sur les terres de *karal*.

La croissance démographique, souvent considérée comme premier facteur explicatif avec son corollaire, l'émancipation de la tutelle familiale plus précoce des jeunes qui créent

Grain de sel N°36 – septembre-novembre 2006

leur exploitation², s'accompagne d'infiltrations de populations qui, comme les Tupuri, ont conditionné leur installation à la proximité de zones de *karal*.

Cette quête des terres pour sorghos repiqués ravive tous les conflits, depuis ceux entre autochtones et migrants, entre agriculteurs et éleveurs (pour le champoyage des *karal* après récolte) jusqu'aux rivalités inter et intrafamiliales. Les *karal* ont connu, avant toutes les autres parties des terroirs, les premières et les plus fortes marchandisations de la terre. Cet enjeu mobilise des acteurs de plus en plus nombreux et divers, paysans, salariés, retraités, jeunes scolarisés, femmes, etc. L'intervention d'acteurs aux statuts aussi variés complexifie les pratiques foncières et plus particulièrement dans les terroirs périurbains.

Dans les années 1950 l'introduction de la culture cotonnière a conduit à occuper d'importantes surfaces auparavant dévolues aux cultures vivrières sous pluie. En conséquence, elle a poussé les paysans à adopter et à développer toujours plus la culture de ces sorghos déraisonnés, les *muskuwaari*, survalorisant les terres de *karal*.

Les crises pluviométriques (1973, 1984, 1998, etc.) qui abaissent fortement la productivité des cultures sous pluie, n'ont fait que renforcer la tendance. Les *muskuwaari* sont une culture sûre en ce qu'elle est relativement prévisible, n'étant pas directement tributaire des pluies. Elle se passe de jachère. Sorghos gustativement prisés, se conservant bien et se commercialisant facilement, ils sont depuis longtemps le type même du vivrier marchand. Les bons *karal*, autrement dit les vertisols modaux, ont été défrichés dans le Diamaré (Balaza, Dargala, Jappay, etc.) avant les années 1970.

Dès lors, on comprend qu'ils cristallisent les litiges fonciers. Ils encombrant les tribunaux traditionnels pendant les mois de septembre et octobre. Ils alimentent aussi une partie des affaires enregistrées durant une année judiciaire (voir fig. 2). Les 38 conflits fonciers enregistrés dans l'année judiciaire 2001-2002 sont ceux qui ont débordé le cadre de la juridiction des chefs de canton. C'est « à la devanture » du saré du *lawan* ou du *lamido* que se résolvent, devant l'*alkali*, les litiges de terre. Les conflits qui engendrent des bagarres, voire des batailles rangées, finissent à la gendarmerie, à la police et devant les tribunaux. Si les dégâts corporels sont réglés, l'affaire foncière elle-même est classée sans suite, jusqu'au prochain affrontement.

² Les terres de *karal* resteront longtemps propriété indivis de la famille qui a besoin des bras de tous pour l'exploiter au moment crucial des brûlis-trouaison-repiquage. Le *karal* ne sera généralement partagé qu'à la mort du chef d'exploitation.

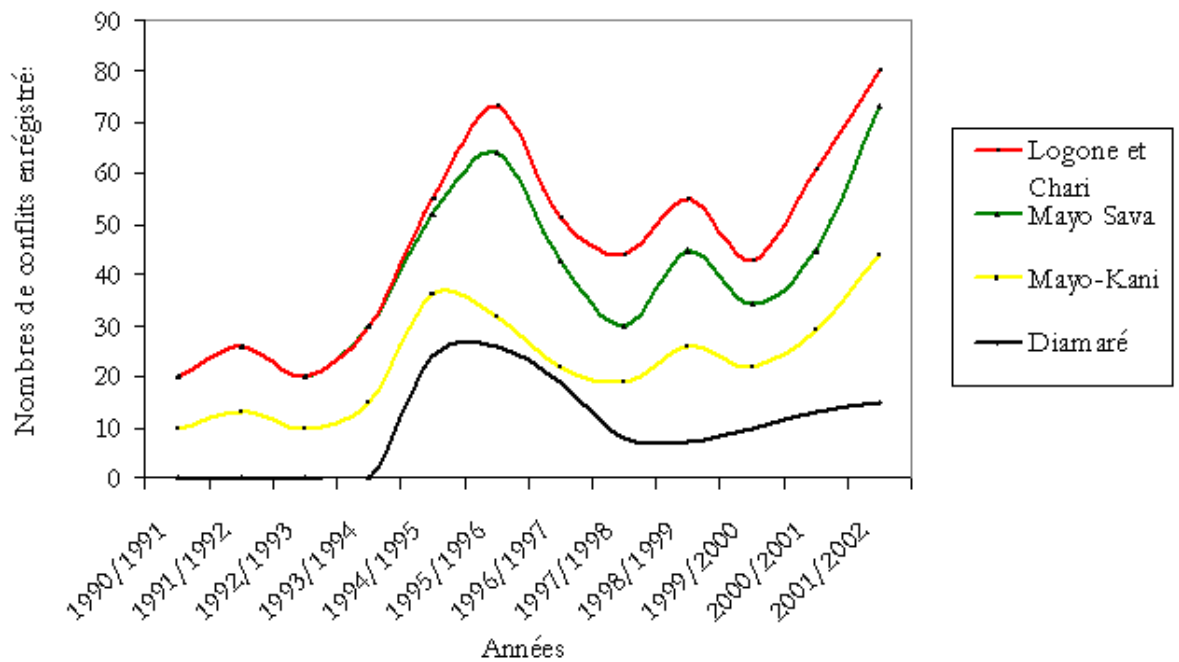


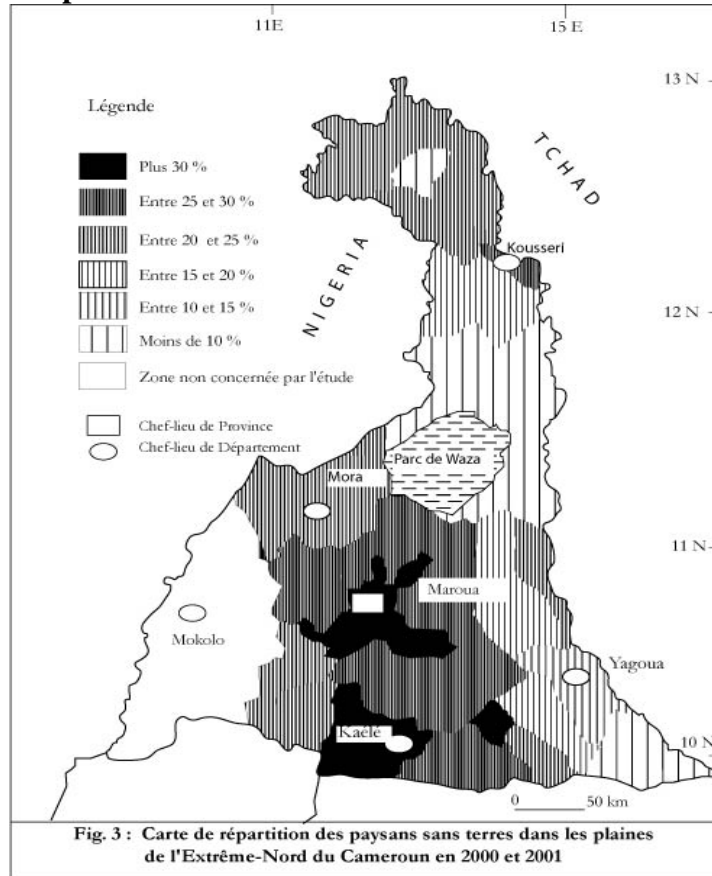
Fig. 2 : Evolution annuelle des conflits fonciers dans l'Extrême-Nord du Cameroun

Les plaintes d'origine foncière déposées devant les tribunaux ont connu une évolution en dents-de-scie. Cependant, l'année judiciaire 1995-1996 se présente comme une période de pointe, et l'année 2001-2002 signale l'amorce d'une accentuation des conflits.

À la fin des années 1980, la production agricole est devenue pour les salariés une véritable alternative à la baisse économique. On constate alors l'intrusion d'un nombre important de salariés de l'État dans les activités agricoles. Cette catégorie d'acteurs sans lien ou aux liens distendus avec les communautés villageoises et possédant à l'année de fortes disponibilités financières va perturber le marché du *karal*. Par ailleurs, les terres de *karal* vont subir plus que les autres les conséquences de retours de migration. Les paysans absents laissent leurs parcelles entre les mains de parents ou d'amis. Leurs récupérations mettent alors en jeu le statut de la famille, ses relations avec le *jawro*... et débouchent souvent sur des conflits rémanents.

Les grands espaces de *karal* peuvent aussi être le théâtre de revendication de limites entre quartiers, terroirs, cantons. Ce sont des communautés entières qui à la suite de leurs chefs s'affrontent. Les étendues de *karal* sur les limites du lamidat peul de Bogo et du sultanat musgum de Guirvidig, dont la dispute a commencé depuis la basse époque coloniale, en seraient l'exemple le plus connu. Ces conflits entre cantons ou villages appellent un arbitrage du sous-préfet, mais il sera vraisemblablement réactivé par la partie perdante lors de la nomination du sous-préfet suivant.

La carte de saturation foncière dans les plaines de la province de l'Extrême-Nord épouse, à quelques exceptions près, celle des densités de population. Cette zone « saturée » s'étend de Mora à Kaélé et se concentre plus encore dans le centre du Diamaré (voir fig.3).



Source: Gouné, B., 2005.

Cette saturation s'identifie à un certain nombre d'indicateurs : l'impossibilité d'ouverture de nouvelles parcelles de *karal*, la réduction et même la disparition totale de la jachère, l'accentuation du morcellement parcellaire et, enfin, la hausse du prix des terres... En 2000, la corde de *karal* est de 8 000 francs CFA dans la zone de Maroua ; en 2006, elle atteint 20 000 francs CFA.

L'absence de nouvelles terres à *muskuwaari* à défricher et le coût dissuasif des *karal* en exploitation empêchent certaines catégories de paysans d'y avoir accès. Une cartographie du nombre de paysans sans terre de *karal* permet de visualiser cette situation des plaines de l'Extrême-Nord.

Les *lawan* peuvent apparaître à la fois comme des prédateurs et des défenseurs du foncier dans leurs juridictions. Prédateurs parce qu'ils prêtent de l'argent qui est gagé sur la production du *muskuwaari*, et défenseurs en ce qu'ils s'opposent à l'achat de terres de *karal* par des commerçants, fonctionnaires et autres citoyens ; ce qui n'exclut pas quelques collusions avec des représentants de la haute autorité administrative. Certains *lawan* n'hésitent pas à exploiter des situations de détresse des paysans et, d'une certaine façon, les poussent à la faute par des prêts qui dépassent souvent le revenu du *muskuwaari* lors d'une mauvaise année. Le *lawan* se saisit alors de la portion de *karal* que le paysan sera dans l'incapacité de racheter. Ces situations se multiplient dans le nord du lamidat de Mindif. Les stratégies que développent les paysans pour aller chercher les *karals* marginaux à faible teneur en argile ou en misant uniquement sur une production de sorghos sous pluie aboutissent rarement. On se trouve à l'amorce d'un processus de paupérisation et d'apparition de « paysans sans terre ».

3 – Les fronts pionniers de la Bénoué

Grain de sel N°36 – septembre-novembre 2006

Au vu des deux exemples pris dans la province de l'Extrême-Nord et des problèmes fonciers évoqués, on comprend que de nombreuses familles ont eu recours à la migration. Dès les stress climatiques de 1973, des projets ont vu le jour pour désengorger les grands réservoirs de population de l'Extrême-Nord vers les plaines « vides » de la Bénoué. Si ces espaces étaient peu peuplés, ils n'étaient pas juridiquement vides, mais fortement contrôlés par de puissants lamidats peuls. Quant à l'activité dominante, l'élevage, peu marqueur de paysage, elle n'en était pas moins très présente.

Les migrants encadrés par des projets, comme le NEB, qui avaient cru faire l'économie d'études préalables concernant l'histoire et le foncier continuent, plusieurs décennies plus tard à affronter ces deux contraintes : celle d'un encadrement politique omnipotent sur la terre et celle d'espaces résolument dévolus à l'élevage.

Les relations migrants-*lamido* ont toujours été placées sous le signe de l'ambiguïté. Le *lamido*³, maître du foncier, joue les migrants contre les autochtones s'ils sont ses opposants. Il joue les migrants récents contre les migrants de la première génération, les bons « missionnaires » contre les mauvais, c'est-à-dire ceux qui ne se soumettent pas à la *zakkat*. Aujourd'hui le combat mené contre la *zakkat* par les missions catholiques est devenu obsolète, les rentrées d'argent du *lamido* provenant désormais des autorisations d'exploitation de la terre et des conflits fonciers. Le notable qui, à Tchéboa, rassemblait les taxes sur le bétail a été dépassé en importance au début des années 1990 par celui préposé au foncier.

Toutefois les conflits fonciers se déroulent ici dans un contexte général d'abondance de terre et intéressent les limites d'exploitations, de quartiers, de terroirs. Le statut des migrants évolue, les premiers migrants donnent en location la terre à ceux récemment installés. Ils cultivent des exploitations éclatées sur plusieurs fronts pionniers ouverts à différentes dates. Entre les vagues de migrations, au sein du même groupe, interviennent pour les nouveaux venus des notions de tutorat, avec des périodes probatoires pendant lesquelles ils ont un accès limité à la terre.

Les compétitions entre éleveurs et cultivateurs se manifestent à la fois sur la ressource elle-même et sur leurs stratégies respectives dans le mode d'occupation de l'espace. Les migrants évoluent le long du réseau routier et leurs parcelles progressent à partir de pénétrantes ouvertes par la Sodecoton. Elles peuvent recouper des couloirs de transhumance (*burtol*) ou simplement des drailles d'accès à l'eau ou à des bas-fonds. Pour les éleveurs mbororo, il existe des *burtol* à préserver impérativement, ceux qui donnent accès aux pâturages de saison des pluies (*hurum*). C'est pour avoir voulu occuper en continu la route Touroua-Poli en ignorant les mouvements des troupeaux mbororo depuis leurs pâturages de saison sèche des bords du Faro jusqu'aux *hurum* des collines qu'un village de migrants, Koza II, fut sauvagement attaqué en 2002.

En 2006 les Mbororo se trouvent acculés par les sécheresses du nord, la saturation agricole du Nigeria et l'insécurité, dont ils font aujourd'hui les frais en RCA. Privés des mouvements de grande amplitude ils sont condamnés à pratiquer leurs transhumances dans les plaines de la Bénoué. À moins de fortes surenchères financières, les éleveurs sont toujours donnés perdants devant l'administration. C'est ainsi qu'à Touroua ils ont, à plusieurs reprises, refusé les points d'exhaure qu'on leur proposait, affirmant que les migrants allaient s'en emparer et préférant la situation de leurs pâturages sans eau. Prenant conscience de leur emprise visible sur le milieu, ils élaborent de plus en plus de contre fronts face aux migrants par le biais de lignes de parcelles de maïs.

³ Les *lamido* sont, comme tous les chefs du premier degré, désignés comme des auxiliaires de l'administration, qui voient leur intronisation confirmée, parfois imposée, par l'administration territoriale.

Grain de sel N°36 – septembre-novembre 2006

Dans les lamidats de Touroua et de Tchéboa, des projets comme DPGT (Développement paysannal et gestion de terroir) hébergé à la Sodecoton, suivi de Terdel (Territoires et Développement Local) ont pu, avec une certaine réussite, borner nombre de *burtol* et délimiter de vastes *hurum* avec la caution conjointe des lamidats et des sous-préfectures. Toutefois la fin de ces projets et de leurs interventions techniques pose le problème d'un relais potentiel par l'administration. Il s'avère d'autant plus malaisé qu'il existe déjà des commissions foncières ad hoc, mais que la lourdeur des procédures et leur coût rendent inopérantes.

À un niveau plus global, on constate une absence de volonté politique dans la priorité à donner à l'accès à la ressource entre les trois vocations de la Province du Nord, celle des aires protégées flanquées de leur Zic (zone d'intérêt cynégétique), celle de l'élevage et celle enfin d'une terre d'immigration pour producteur de coton-maïs-arachide. Jusqu'à présent la domination d'un développement productiviste donnait raison à la Sodecoton et au Minagri. Mais, en 1997, les ministères du Minef et du Minepia, s'appuyant sur un argumentaire environnementaliste et patrimonial, aidés aussi par l'association des *lamido* de la Province ont contré la Sodecoton en s'opposant à toute nouvelle migration encadrée.

Pour autant, rien n'a été fait pour trouver une forme de réglementation de la compétition sur l'espace entre les trois activités maîtresses à travers une charte régionale ou provinciale. La Meadel (Mission d'étude pour l'aménagement et le développement de la Province du Nord), créée en 2003 à Garoua, s'offrirait pourtant comme un instrument utile. Ce serait là le lieu de formaliser des règles négociées d'accès aux ressources et de toucher aux transactions foncières et à leur degré de sécurisation, sécuriser l'accès à la terre pour des migrants n'ayant naturellement pas le même sens que pour les éleveurs.

CONCLUSION

À travers ces trois exemples, non seulement on enregistre une absence de politique foncière de la part de l'État, mais on constate sur le terrain un désengagement des sous-préfets et des préfets qui, sur le sujet, émettent des avis très partagés. Les affaires foncières apparaissent à leurs yeux trop complexes et récurrentes, aussi préfèrent-ils les renvoyer aux autorités traditionnelles.

Dans un contexte de pluripartisme, depuis 1990, le gouvernement a fait le choix de se dessaisir d'une de ses prérogatives régaliennes au profit des chefferies traditionnelles gardiennes des urnes.

Les intervenants sur le foncier se trouvent ainsi privés d'une tutelle administrative. Le biais technique de projets sous couvert d'une société paraétatique, la Sodecoton, a montré ses limites. Un combat incertain se poursuit à travers les Comités diocésains de développement. Quant à la société civile, si elle s'organise dans les villes, elle peine à se reconnaître dans les lamidats peuls.

Si les politiques foncières tendent vers des solutions intermédiaires entre codes et pratiques locales, encore faudrait-il qu'elles bénéficient d'une tutelle. Doit-on pour autant attendre un hypothétique réveil de l'État ?